



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Avril 2015– 18 H 30

COMPTE-RENDU SUCCINCT

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 10.02.2015
2. Rapport sur les actions de développement social urbain – DSU 2015
3. Rapport sur le bilan de la politique foncière- Année 2014
4. Vote du Compte Administratif 2014
5. Vote du Compte de Gestion 2014
6. Affectation de résultat 2014
7. Vote des taux d'imposition de l'année 2015
8. Vote du budget Primitif 2015
9. Subventions aux associations
10. Créances Eteintes pour séjour au Grau du roi ALSH 2013, cantine 2013 et 2014
11. Recrutement Prévisionnel 2015 pour accueil de loisirs et séjour vacances 6-14ans et CAJ
12. Admission en non-valeur pour taxe urbanisme
13. Convention, ANCV. Extension au Service Enseignement des chèques vacance pour classes de neige, classes vertes et découvertes
14. Convention ESPACE DE CONCILIATION pour la participation des Communes et de Pas de Calais Habitat à l'Espace de conciliation et d'accès au droit (ECAD)
15. Création d'une régie pour les NAP
16. Tarification des NAP
17. Tarifs séjour été 2015 – C.A.J
18. Appel à Projet - Fonds public et territoire création
19. Appel à Projet - Mise en place des NAP
20. Appel à projet – Bien dans sa ville - Acteur dans son quartier
21. Cofinancement annuel du Fonds de Participation des Habitants
22. Fonds de Participation des Habitants Culture
23. Cofinancement local « Nos quartiers d'été 2015 »
24. Réserve parlementaire pour la micro-crèche
25. Signature d'une convention d'hébergement de concentrateurs sur les bâtiments publics avec GRDF et P.U.P Bois avec oiseaux
26. Projet de convention de PUP entre Pas-de-Calais Habitat et la Ville de SAINS-en-GOHELLE.
27. Consultation du Plan d'Action Régionale sur Autisme
28. Rapport récapitulatif. Information sur les marchés publics. Année 2014
29. Aménagement des espaces ludothèque, CAJ, accueils de loisirs, garderie, pause méridienne

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir accepter un additif à l'ordre du jour qui a été transmis le 31 mars 2015 et qui concerne une demande d'investissement pour la ludothèque, le CAJ, les accueils de loisirs, la garderie et la pause méridienne.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de l'additif à l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 FEVRIER 2015.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 10 février 2015.

Pour	: 28
Contre	: 1
Abstention	: 0

2. Rapport sur les actions de développement social urbain – DSU 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), créée par la loi N°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2334-19) prévoit l'obligation pour le maire de la commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine de présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

La commune a perçu en 2014 une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) d'un montant de **786 810 €**

1. Art 202 - Frais d'études élabor.mod.rev.doc.urbanisme	16 295.38 €
2. Art 2051 - Concession – brevet – licence informatique	6 342.84 €
3. Art 21312 - Travaux bâtiments scolaires	146 207.78 €
4. Art 21318 - Travaux autres bâtiments publics	82 370.16 €
5. Art 2138 - Autres constructions diverses	12 827.57 €
6. Art 2182 - Matériel de transport	43 366.96 €
7. Art 2183 - Acquisition Matériel de Bureau et Informatique	48 564.01 €
8. Art 2184 - Acquisition mobilier	3 390.16 €
9. Art 2188 - Acquisition Matériels divers services	44 276.11 €
10. Art 2315 - Installation, Matériel et outillage technique	66 575.56 €

A ces dépenses, il faut ajouter dans le domaine de la scolarité, de la petite enfance et des divers services périscolaires instaurés dans la commune ainsi que les dépenses du CCAS financées par subvention de la commune pour les aides aux personnes âgées et en difficulté. :

11. La restauration scolaire	173 931.88 €
12. Les Bourses communales	24 660.00 €
13. La Garderie Municipale	47 248.69 €
14. L'Espace Jeunesse Ludovic LEROY	351 784.67 €
15. La Ludothèque	54 207.81 €
16. L'Ecole Municipale de Musique Benoit LELONG	148 030.69 €
17. L'Ecole Municipale des Sports	39 153.67 €
18. L'aide aux personnes âgées et personnes en difficultés du CCAS	<u>60 722.69 €</u>

TOTAL GENERAL MANDATE EN 2014: 1 369 956.63 €

Il revient au Conseil Municipal d'approuver le rapport sur les actions de DSU de la commune au cours de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les actions de Développement Social Urbain conduites par la Commune au cours de l'année 2014.

3. Rapport sur le bilan de la politique foncière – Année 2014.

RAPPORT

La loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public tend à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Dans ce but, la loi prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière mené par la collectivité.

Ce bilan est annexé au compte administratif.

L'année 2014 donne ce qui suit :

ACQUISITIONS

Désignation et localisation du bien	Références cadastrales	Superficie	Identité du cédant	Montant	Frais de notaire
NEANT					

CESSIONS

Désignation et localisation du bien	Références cadastrales	Superficie	Identité Acquéreur	Montant	Frais de notaire
NEANT					

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de la politique foncière de la commune au cours de l'année 2014.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 6

4. Vote du Compte Administratif 2014.

Monsieur le Maire quitte la séance : il ne prend pas part au débat et au vote du Compte Administratif 2014.

Le Compte Administratif 2014 présente un :

- Excédent de fonctionnement de 430 132.18€
Dépenses : 6 636 682.44€
Recettes : 7 066 814.62€
- Déficit en Investissement de - 711 477.42€
Dépenses : 3 508 766.54€
Recettes : 2 797 289.12€

Le résultat brut de 2014 s'élève donc à un déficit de 281 345.24€.

Avec la prise en compte des restes à réaliser en investissement qui comprennent en dépenses (227 000€) et en recettes (426 400€), le résultat net de clôture du compte administratif 2014 dégage un déficit de 81 945.24€.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014.

Pour : 20
Contre : 1
Abstention : 7

5. Vote du Compte de Gestion 2014.

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2014 qui l'adopte.

Pour : 22
Contre : 1
Abstention : 6

6. Affectation du résultat 2014.

Monsieur le Maire indique que le Compte Administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de 430 132.18€.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent dans son intégralité:

- au besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 512 077.42€.

Pour : 22
Contre : 1
Abstention : 6

7. Vote des taux d'imposition de l'année 2015.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de diminuer en 2015 d'environ 1% les trois taxes directes locales. Comme il s'agit d'un coefficient de variation proportionnelle, la réduction des taux sera différente pour chacune des taxes, soit :

	Rappel taux 2014	Proposition taux 2015	Produit attendu
Taxe d'habitation	20,75 %	19.90 %	987 637
Taxe foncière bâtie	49,89 %	47.84 %	1 766 731
Taxe foncière nonbâtie	98,74 %	94.69 %	33 994

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter les taux,
- de charger M. le Maire de prendre les mesures afférentes pour procéder à la perception de ces recettes.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

8. Vote du Budget Primitif 2015.

Considérant que le Conseil Municipal a procédé au débat d'orientations budgétaires lors de sa réunion du 10 Février 2015,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, un projet de budget qui s'équilibre à 9 226 500€.

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget primitif 2015.

Pour : 22
Contre : 1
Abstention : 6

9. Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal est appelé à voter le montant des demandes de subventions allouées aux associations.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer, à l'unanimité, les montants de subventions suivants :

DAMBRINE Hélène : 100€
Jeunesse Sportive Sainsoise : 2 200€
Fraternel St Hubert : 90€
HandiRallye : 500€
Twirling Club : 1 200€
Secours Populaire : 2 000€
Amicale Personnel Communal : 4 500€

RC Sains	: 3 000€
Chtis Bikers	: 500€
RAPTORS	: 100€
ADATEEP 62	: 100€
Oeuvre du Livre (NOEUX)	: 2 080€
DDEN (BULLY)	: 75€

10. Créances éteintes pour séjour au Grau du Roi ALSH 2013 et cantine 2013 et 2014.

Une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été prononcée à l'encontre de deux familles sainsoises. Ces créances éteintes ne pourront faire l'objet de poursuite.

Il s'agit d'une demande d'effacement de créances pour des frais :

- Séjour GRAU du ROI titre n°3427 ex 2014 pour un montant de 350€
- Cantine titres n°3072-3314 ex 2013 n°418-626-896-1032-2034 ex 2014 plus titre 70 ex 2014 concernant le solde ALSH 2013 pour un montant total de 276.10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les admissions en créances éteintes.

11. Recrutement prévisionnel 2015 pour les accueils de loisirs et séjour vacances 6-14 et CAJ

Monsieur Jean HAPPIETTE expose à l'assemblée que la commune doit prévoir l'ouverture de postes pour les recrutements des prochains centres en 2015. Il s'agit d'une estimation haute qui pourra être revue à la baisse en fonction des inscriptions.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité, l'ouverture de postes suivants pour les recrutements des prochains centres pour 2015

Pour les Centres de Loisirs

Pâques (base de 70 enfants) :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 10 animateurs

Juillet (base de 70 enfants) :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 10 animateurs

Août (base de 70 enfants) :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 10 animateurs

Octobre (base de 70 enfants) :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 10 animateurs

Pour le CAJ

PERIODE	ANIMATEURS	DIRECTEUR
Avril 2015	4	1
Juillet 2015	4	1
Août 2015	4	1
Aout séjour 2015	2	1
Toussaint	4	1
Noël	4	1
Séjours vacances	6	1

12. Admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme.

La Direction Générale des Finances publiques d'ARRAS, nous demande d'admettre en non-valeur une taxe locale d'urbanisme d'un montant de 8601€ pour motif d'irrecouvrabilité suite à la liquidation judiciaire de la Société SCCV DAPHNE. Il s'agit d'une recette qui ne sera pas versée au compte d'investissement 10223.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette admission en non-valeur d'un montant 8601 €.

13. Convention ANCV. Extension au service enseignement des chèques vacances pour les classes de neige, les classes vertes et découvertes

Il y a lieu d'étendre la convention des chèques-vacances aux classes de neiges, aux classes vertes et découvertes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention d'extension des chèques-vacances
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

14. Convention ESPACE DE CONCILIATION pour la participation des Communes et Pas-de-Calais HABITAT à l'espace de conciliation et d'accès au droit (ECAD)

A l'unanimité, il est décidé de renouveler la participation aux frais de l'ECAD et de payer la contribution qui s'élève à 2 169,41€.

15. Création d'une régie pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à créer une régie dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires pour l'encaissement des activités.

16. Tarification des N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la tarification suivante à compter de la rentrée de septembre 2015

	QF<617 Tranche A	618<QF<1217 Tranche B	QF>1218 Tranche C
1 enfant	1,30€	1,40€	1,50€
2 enfants	1,00€	1,10€	1,20€
3 enfants	0,65€	0,75€	0,85€

Pour : 23
Contre : 6
Abstention : 0

17. Tarifs séjour été 2015 - CAJ

L'offre du Centre National de Pleine Nature a été retenue pour un séjour à Sainte Enimie en LOZERE dans les gorges du Tarn.

Le coût total du séjour est de 24.144€ avec une part communale de 11.994€ pour 15 enfants.

Le Conseil Municipal adopte la tarification suivante:

- 410€ par enfant (hors déduction ATL et autofinancement)
- tarif dégressif pour la participation de plusieurs enfants d'une même famille : 670€ pour 2 enfants – 870€ pour 3 enfants

18. Appel à projet « Fonds public et territoire création » - Action passerelle

La création d'une action passerelle permettrait de créer un lien entre la ludothèque et l'école, et réciproquement. Ce lien entre professionnels (enseignants et acteurs de la petite enfance) parents et enfants permettra de faciliter la scolarisation. Les parents pourront être acteurs en s'investissant dans les ateliers proposés à leur enfant et ainsi conforter leur rôle d'éducateurs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Odile LELEU, 1^{ère} Adjointe, à solliciter auprès de la CAF une subvention pour cette action.

19. Appel à projet « Fonds public et territoire création »- Coordination et pilotage du PEDT

Dans le cadre de la mise en place des N.A.P, il y a lieu de demander le versement d'une subvention de la CAF pour le poste de coordination et de pilotage du PEDT (Projet Educatif De Territoire) à 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Odile LELEU, 1^{ère} Adjointe, à solliciter auprès de la CAF une subvention pour le poste de coordination et de pilotage du PEDT.

20. Appel à projet – Bien dans sa ville – Acteur dans son quartier

Il s'agit une action ayant pour but une démarche d'embellissement et de valorisation des quartiers par des jeunes adultes de la Commune. Cette action concernera 12 jeunes sains issus du périmètre de la Politique de la Ville et inscrits à la mission locale.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention pour mettre en place cette action.

21. Cofinancement annuel du Fonds de Participation des Habitants

Ce dispositif financé par la Commune et la Région Nord/Pas-de-Calais vise à soutenir les projets des habitants organisés en association ou non.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association des Anciens Elèves et Amis de l'Ecole du 10 (AEAE) une subvention d'un montant de 3.300€ destinée à alimenter ce fonds, pour les actions 2015.

22. Cofinancement du Fonds de Participation des Habitants Culture

Ce dispositif financé par la Commune et la Région Nord/Pas-de-Calais vise à soutenir les projets des habitants organisés en association ou non. L'objectif est de mobiliser les habitants afin de favoriser la prise d'initiatives et l'élaboration personnelle ou collective sur des projets à visée culturelle, développer et dynamiser le lien social.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association des Anciens Elèves et Amis de l'Ecole du 10 (AEAE) une subvention de 900€ destinée à alimenter ce fonds pour les actions 2015.

23. Cofinancement local « Nos quartiers d'été 2015 »

Ce dispositif financé par la Commune et la Région Nord/Pas-de-Calais vise à soutenir les projets et initiatives des habitants.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au Racing Club de SAINS, association porteur du projet, une subvention de 5.110€ destinée à alimenter ce fonds.

24. Réserve parlementaire pour la micro-crèche

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter un parlementaire pour bénéficier de la réserve au titre de l'investissement et autorise M. le Maire à signer tous les documents ou convention y afférent.

25. Signature d'une convention d'hébergement de concentrateurs sur les bâtiments publics avec GRDF et PUP (Projet Urbain Partenarial) « Bois aux oiseaux »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF pour l'installation d'équipement de télé relevé en hauteur et d'appliquer les termes de cette convention.

26. Projet de convention de PUP entre Pas de Calais Habitat et la Ville de SAINS EN GOHELLE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de PUP (Projet Urbain Partenariat) avec Pas-de-Calais HABITAT.

27. Consultation du Plan d'Action Régionale sur Autisme

Conformément à l'article R 1434-1 du Code de la Santé, les conseils municipaux sont consultés sur le Projet Régional de Santé (PRS) et ses différents composants.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Plan d'Action Régionale sur l'Autisme.

28. Rapport récapitulatif – Information sur les marchés publics – Année 2014.

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 138 et considérant l'obligation de publier chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires,

le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport récapitulatif des marchés conclus en 2014.

29. Aménagement des espaces ludothèque, CAJ, accueils de loisirs, garderie, pause méridienne.

Il s'agit d'aménager des espaces pour un accueil plus adapté et d'acquérir du petit équipement pour les différentes structures (ludothèque, CAJ, accueils de loisirs, garderie, pause méridienne).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Odile LELEU, 1^{ère} Adjointe, à solliciter auprès de la CAF une subvention pour optimiser ces espaces.

Fait à SAINS-EN-GOHELLE,
le 10 avril 2015
Le Maire,

Alain DUBREUCQ

